

(N° 13.)

Chambre des Représentants.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1878.

Transfert de crédits du budget du Ministère de l'Intérieur à celui de l'Instruction publique et demande de crédits supplémentaires (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. ERNEST ALLARD.

MESSIEURS,

Le projet de loi, n° 7, a pour objet de mettre à la disposition de la nouvelle administration de l'Instruction publique les crédits ordinaires restés disponibles sur le budget spécial de l'enseignement pour l'exercice 1877, les crédits supplémentaires alloués pour ce même service au budget de l'Intérieur par la loi du 23 avril 1878, ainsi que les crédits supplémentaires nécessaires pour couvrir certaines dépenses arriérées de l'exercice 1877.

Ces différents crédits, y compris ceux qui ont fait l'objet de lois spéciales, se rattachent aux besoins de l'enseignement public. Le projet de loi est ainsi justifié. Au surplus, il n'a donné lieu à aucune observation au sein des sections, et votre section centrale l'a adopté à l'unanimité de ses membres.

Le Rapporteur,

ERNEST ALLARD.

Le Président,

CH. ROGIER.

(1) Projet de loi, n° 7.

(2) La section centrale, présidée par M. ROGIER, était composée de MM. DE FRÉ, COUVREUR, EMILE JAMAR, BERGÉ et ERNEST ALLARD.